
MAIRIE DE



WASQUEHAL

ARRÊTÉ ANNUEL
N° ARR2020 – 006

POUR L'ANNÉE 2020

Le maire de la ville de Wasquehal ;
Vu la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes ;
Vu le Code Pénal ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route et notamment l'Article R 411-3, R411-4 et R411-8 ;
Vu nos divers arrêtés portant réglementation de la Circulation ;
Considérant les interventions de l'entreprise Perilhon liées à l'entretien du patrimoine arboré sur la commune : Démontage et abattage d'arbres, élagage, avec ou sans nacelle, broyage, évacuation des déchets verts, **durant l'année 2020** pour le compte de la ville de Wasquehal. ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation des véhicules de toute nature est restreinte au droit des travaux.

ARTICLE 2

La vitesse des véhicules de toute nature est limitée à 30 km/h au droit des travaux.

ARTICLE 3

Le stationnement des véhicules de toute nature est interdit au droit des travaux

ARTICLE 4

Le détail des jours et la durée d'intervention est mentionné sur les panneaux d'interdiction (B6a1)

ARTICLE 5

La signalisation indiquant cette prescription est installée par l'entreprise Perilhon - ZA de Templemars - rue d'Ennetières - 59175 Templemars.

ARTICLE 6

Les infractions seront sanctionnées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7

Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Wasquehal, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix et Monsieur le chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera transmis pour information à :

- Monsieur le Président de la M.E.L.
- Monsieur le Directeur de la Société ILEVIA
- Monsieur le Directeur de la Société ESTERRA
- SDIS 59 – Groupement 2
- Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix

Wasquehal, le 31 décembre 2019

Pour Stéphanie DUCRET

Maire de Wasquehal

Ghislain PLANCKE



1^{er} Adjoint

En charge de la Voirie, de la communication, des NTIC,
de la vie des quartiers et de la démocratie active

Conseiller Métropolitain